

Cercle des Anciens de l'Organisation internationale de la Francophonie

Résolutions

Extrait du Compte rendu de la première Assemblée générale (Paris, le 31 mars 2012)

- Rappelant les termes du rapport moral de la Présidente et compte tenu de la nécessité de conserver toute la dimension symbolique et la vocation première de l'association, l'Assemblée a ensuite adopté à l'unanimité, **une résolution précisant que la présidence du CADO est exclusivement exercée par un ancien de l'Organisation internationale de la Francophonie.**
- Elle a également retenu le principe d'utiliser dans les communications du CADO le développement « **Cercle des anciens et des amis de l'Organisation internationale de la Francophonie** ».